



Fausse déclaration et pension alimentaire abusive

Par **Everbiker91**, le **18/12/2008** à **22:23**

La mère de ma fille a mandaté un huissier pour faire prélever directement sur mon salaire. Les éléments argués pour obtenir cette pension sont ses revenus, un loyer et quelques dépenses. Pourtant voilà : A la période du jugement, la mère de ma fille de 17 ans, avait déjà déménagé sans me communiquer d'adresse, ma fille n'habitait déjà plus chez sa mère depuis huit mois, la formation en CAP au CFA interrompu, et ma fille travaille par courtes périodes. Puis-je faire stopper cette mesure par le TI en invoquant les déclarations fausses, l'adresse non communiquée, et surtout que ma fille vivant avec son chéri, je trouve abusif la procédure de prélèvement direct, et indue?

Par **jeetendra**, le **19/12/2008** à **08:51**

bonjour, lisez dans mon blog l'article sur l'obligation alimentaire, cordialement